

**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS  
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**



22 janvier 2008

**Pièce n° 3**

**Fédération internationale d'Helsinki pour les Droits de l'Homme (FIH)  
c. Bulgarie  
Réclamation n° 44/2007**

**OBSERVATIONS DE LA CONFÉDÉRATION  
EUROPÉENNE DES SYNDICATS SUR LA  
RÉCLAMATION**

Enregistrée par le Secrétariat le 21 janvier 2008



**From:** LOURDELLE, Henry [mailto:HLOURDEL@ETUC.ORG]  
**Sent:** Monday 21 January 2008 12:08  
**To:** BRILLAT Regis  
**Subject:** FW: Réclamation n° 44/2007

Cher Monsieur,

Après consultation de nos collègues des organisations syndicales bulgares et à la lumière des informations et analyses qu'ils nous ont fournies, nous avons décidé de ne pas soutenir la Réclamation n° 44/2007 de la Fédération internationale d'Helsinki pour les Droits de l'Homme (FIH) contre la Bulgarie. En effet, il semblerait, selon les informations qui nous ont été transmises par nos collègues, que les dispositions incriminées auraient trouvé réponses dans les dernières dispositions législatives adoptées par le Gouvernement bulgare.

En vous priant de bien vouloir nous excuser pour cette réponse quelque peu tardive et restant à votre disposition, nous vous prions de croire à nos sentiments les meilleurs.

Henri Lourdelle et Stefan Clauwaert ;

Henri Lourdelle  
ETUC Advisor  
ETUC  
Bd du roi Albert II, 5  
1210 Bruxelles, B.  
Tel: 003222240450  
Fax: 003222240454  
Mail:hbourdel@etuc.org